

LES TERRITOIRES DE LA MARCHÉ EN ÎLE-DE-FRANCE

État au 01.02.2018

Méthodologie

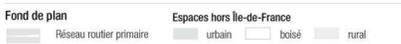
Le score de marchabilité est calculé à partir du maillage de l'Insee de 200 m sur 200 m. Pour chaque carreau, l'indice est obtenu en pondérant tous les équipements, services, commerces, gares et stations accessibles à pied à moins de 3 km par le temps nécessaire pour les atteindre. Un carreau aura donc un score d'autant plus important que le nombre de destinations possibles à pied dans sa proximité immédiate sera grand. La finesse de la trame viatique est également prise en compte par le nombre d'intersections présentes au sein du carreau. L'indice obtenu est ensuite normé entre 0 et 20 suivant une échelle logarithmique.

Qu'est-ce qu'un territoire favorable à la marche ?

Un territoire cumulant le plus de « destinations » accessibles à pied dans un rayon maximum de 3 km et dans un temps restreint. Les « destinations » les plus rapides à atteindre sont celles qui obtiennent le score le plus élevé.



Score d'accessibilité à pied



échelles 0 10 km
 pédonnes © 1234 / Insee, © IAU ÎdF
 Sources : BD Top 250, cartographie Insee, BD ÎdF 2018

Pour aller plus loin
 Retrouvez l'étude en ligne :
 « La marche à pied en Île-de-France »
<http://bit.ly/marcheidf>



L'Île-de-France, région la plus marchée de France

39 % des déplacements quotidiens se font intégralement à pied

21 % des Franciliens sont des marcheurs exclusifs

25 %	Paris
24 %	Petite couronne
16 %	Grande couronne

32 % sont des marcheurs qui utilisent aussi d'autres modes

46 %
31 %
26 %

47 % sont des personnes qui marchent uniquement pour accéder à un mode mécanisé*

45 %
29 %
58 %

* Le mode mécanisé comprend aussi bien la voiture particulière que les transports en commun
 pédonnes © 1234 / Insee, © IAU ÎdF
 Sources : EGT 2010 - STIF OMIU, DRIEA

